

APPEL A INITIATIVES 2018-2019

Secteur parisien de l'Insertion par l'Activité Économique

Contexte

Adossée à la stratégie régionale pour l'emploi, l'État a souhaité se doter d'une stratégie pluriannuelle en faveur de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE) en Île-de-France.

La stratégie régionale du secteur de l'IAE s'organise autour de cinq orientations :

1. *Ancrer les activités des structures de l'IAE dans les territoires*
2. *Organiser des parcours adaptés aux différents types de publics*
3. *Favoriser le développement économique et la consolidation des SIAE pour une offre d'insertion renforcée*
4. *Développer le secteur de l'IAE au sein de l'économie sociale et solidaire*
5. *Rénover la gouvernance*

Dans ce cadre, **l'Unité Départementale de Paris-Directe d'Île-de-France et ses partenaires** ont engagé la rénovation du plan départemental d'insertion par l'activité économique (PDIAE), élaboré en 2013, en inscrivant ses actions dans le cadre stratégique régional tout en répondant aux spécificités locales.

Une note stratégique en faveur du développement et de la consolidation du secteur de l'IAE à Paris a été produite à cet effet. Le Conseil Départemental de l'IAE (CDIAE) l'a validée en 2016. Elle est aujourd'hui signée par l'État et le département de Paris.

Trois priorités ont alors été retenues :

- *Favoriser l'accès et le retour à l'emploi durable des publics à la sortie des SIAE*
- *Maintenir une offre d'insertion diversifiée et structurée*
- *Développer le partenariat avec le monde économique*

Dans le cadre de cette stratégie départementale, il a été décidé de lancer un appel à initiatives dont l'objet est d'assurer un développement équilibré des actions d'insertion sur le département, compte tenu de l'offre existante et de leur diversification ainsi que de renforcer les activités proposant des projets innovants ou des activités porteuses.

Dans cette perspective, l'État représenté par l'UD de Paris-Directe d'Île-de-France, et ses partenaires, mobilisés dans le cadre du CDIAE, souhaitent identifier, en fin d'année 2018, des projets émergents sur le territoire parisien, répondant aux priorités stratégiques départementales.

Ces projets, s'ils sont retenus, pourront faire l'objet d'un conventionnement courant 2019, toutefois conditionné par le niveau de l'enveloppe disponible en 2019.

Une liste des projets pertinents pour le territoire sera établie avec un ordre de priorité pour l'année 2019.

I/ Présentation de l'appel à initiatives

Le présent appel à initiatives vise à favoriser le développement et la consolidation du secteur de l'IAE à Paris, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie départementale du secteur, et à préciser la méthode qui sera retenue pour la présélection des projets en vue d'un éventuel conventionnement en 2019.

II/ Priorités départementales et champ de l'appel à initiatives

Tout projet, quel que soit le type de SIAE, sera examiné. Toutefois, une attention particulière sera portée quant à la représentation des différents types de SIAE sur le territoire parisien.

Compte tenu des éléments du diagnostic départemental, des projets sont attendus pour répondre aux priorités décrites ci-après.

Publics prioritaires :

- renforcement de la part des publics prioritaires dans les structures de l'insertion par l'activité économique : favoriser, aux côtés du public déjà accueilli, l'accès des seniors, des femmes, des travailleurs handicapés, des personnes bénéficiant de minima sociaux, des habitants des quartiers prioritaires de la ville, des chômeurs de longue durée, des migrants intra-communautaires et des personnes bénéficiaires de la protection internationale et de la protection subsidiaire ainsi que des demandeurs d'asile pouvant accéder au marché du travail.
- prise en compte du respect de l'égalité homme/femme, diversification des métiers pour accueillir plus de femmes, recrutement de femmes sur des métiers non traditionnellement féminins.

Secteurs prioritaires :

- Secteurs de l'économie circulaire (réemploi, réparation, logistique durable, évitement et valorisation des déchets), écoconstruction et transition énergétique, secteur de l'alimentation responsable (restauration bio, équitable, en circuit court), transformation numérique, de la sécurité et de la surveillance et autres secteurs innovants.
- Secteurs particulièrement en tension sur le marché du travail, permettant une mobilisation vers l'emploi dans le cadre d'un parcours d'insertion au terme duquel le salarié accède aux métiers ou aux formations en lien avec les métiers en tension, dans les métiers de l'hôtellerie et de la restauration notamment, d'agents d'entretien ou dans le secteur des services d'aide à la personne.

Projets prioritaires :

- Projets favorisant

o **Le travail en réseau, entre tous les acteurs** (entreprises, réseaux IAE,...), mais également avec les acteurs du social, pour améliorer la levée des freins à l'insertion.

o **Les mutualisations avec d'autres structures de l'IAE**

- à des fins d'efficacité et/ou d'innovation dans le domaine de la production ou de l'offre de services ou
- à des fins de suites de parcours.

o **L'approche par compétences**

o **Le renforcement des liens entre insertion par l'activité économique et le secteur marchand** ordinaire avec la construction de parcours en vue, notamment, de faciliter l'accès à l'emploi et le développement de périodes d'immersion.

o **Des démarches de certification des compétences et/ou savoir faire** des salariés en insertion ainsi que pour certains publics, des démarches d'appropriation linguistique (formation, MOOC, plateforme en ligne...).

o **L'articulation avec l'offre de service de droit commun du service publique de l'emploi** (Pôle emploi , CAP Emploi, AFPA, Mission Locale) et le Conseil en évolution professionnel.

Outre le respect des cibles prioritaires décrites ci-dessus, le respect des critères généraux permettant la délivrance de l'agrément IAE par Pôle Emploi sera nécessaire.

III/ Réponses à l'appel à initiatives et procédures de sélection

3.1 Destinataires de l'appel à initiatives

Cet appel à initiatives s'adresse à toute structure ayant un projet de création d'une nouvelle SIAE à Paris, qu'elle soit ou non déjà conventionnée au titre de l'IAE.

3.2 Contenu de la réponse

La réponse devra comprendre :

- le dossier unique (DU)
- les budgets prévisionnels
- et tout document complémentaire qui pourrait être utile à l'examen du projet (note d'opportunité,...)

3.3 Procédure de présélection :

Les réponses sont à adresser à :

**Unité Départementale de Paris de la DIRECCTE Ile-de-France,
Service IAE
21, rue Madeleine VIONNET
93300 Aubervilliers
A l'attention de Mme Duhennis Lydia**

ET par voie électronique :

idf-ut75.iae@direccte.gouv.fr

Les réponses devront être expédiées par voie postale (le cachet de la poste faisant foi) et par e-mail, au plus tard le :

Vendredi 7 décembre 2018

Les propositions seront analysées par l'UD DIRECCTE d'Île-de-France avec les membres d'un groupe de travail ad hoc, composé des financeurs et de Pôle emploi, afin d'établir un classement en fonction des priorités départementales. Ce classement sera présenté au CDIAE.

Les porteurs, dont les projets auront été présélectionnés, seront recontactés et invités à rencontrer les services de l'IAE de l'UD de Paris-Direccte d'Île-de-France et les autres partenaires institutionnels, dont notamment, le Département de Paris, également financeurs de l'IAE à Paris, et le Pôle emploi, afin de présenter leur projet dans le cadre d'une réunion préparatoire.

Les porteurs dont les projets n'auront pas été présélectionnés, seront informés par mail.